

**EXAMEN DU 3<sup>EME</sup> RAPPORT PERIODIQUE DU BENIN DEVANT LE  
COMITE DES DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS**  
*Genève, les 24 et 25 février 2020*

Monsieur le Président ;

Mesdames et Messieurs les membres du Comité.

J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de la délégation béninoise afin d'échanger avec vous, aujourd'hui et demain, sur la mise en œuvre par mon pays de ses engagements au titre du Pacte International relatifs aux Droits Economiques, Sociaux et Culturels, sur la base du 3<sup>eme</sup> rapport périodique du Bénin transmis au Comité, le 15 novembre 2018.

Pour la circonstance, je suis entouré de :

-Monsieur l'Ambassadeur Eloi LAOUROU, Représentant permanent de notre pays près les Organisations Internationales ;

-Monsieur Dieudonné TODJIHOUNDE, cadre de la Direction en charge de la Protection des Droits Humains du Ministère de la Justice et de la Législation ;

-Madame Sylvie BISSALOUE, conseiller technique juridique du Ministre d'Etat chargé du Plan et du Développement ;

-Madame Constance Mireille ADANKON, Directrice Générale du Travail au Ministère du Travail et de la Fonction Publique.

Ce rapport s'appuie sur les conclusions et les observations formulées par le Comité lors du précédent examen de notre pays, le 09 mai 2008.

Il fait le point des faits nouveaux intervenus au niveau du cadre normatif et institutionnel de la promotion et de la protection des Droits humains et rend compte des progrès, des meilleures pratiques, des défis et initiatives susceptibles d'améliorer la situation de nos concitoyens sur les plans économique, social et culturel.

Ce rapport a été complété par des informations actualisées qui ont été transmises au Comité en décembre 2020, en réponse à sa demande.

La préparation de ce passage devant le Comité a été marquée par la pleine implication des différents services de l'Etat, et par la consultation de la société civile, dans le cadre d'une approche transversale et inclusive.

Monsieur le Président,  
Distingués membres du Comité,

Notre pays a fait de la lutte contre toutes les formes de discriminations l'une de ses priorités et a engagé des actions nouvelles en faveur d'un accès pour tous aux droits en général et aux droits économiques, sociaux et culturels en particulier.

Ainsi, pour assurer l'égalité des chances à toutes les personnes quel que soit le handicap, mon pays a adopté, en 2017, la loi portant protection et promotion des droits des personnes handicapées en République du Bénin. Le nouvel arsenal juridique garantit la prévention du handicap à travers une politique nationale sanitaire appropriée basée sur le dépistage précoce et la prise en charge du handicap à travers la vaccination, la nutrition, les consultations, la réadaptation et le traitement.

Mieux, la loi institue la carte « d'égalité des chances » qui permet à son titulaire de bénéficier des droits et avantages (réduction ou gratuité) en matière d'accès aux soins de santé, à la réadaptation et aux aides techniques (tricycle, cannes blanches, cannes anglaises, fauteuils roulants) et financières. Aussi, cette nouvelle loi prévoit-elle que les matériels spécifiques destinés aux personnes handicapées soient exonérés d'impôts. Il en est de même pour les dons au profit des associations œuvrant dans le domaine de la promotion des personnes handicapées.

Bien plus, la violation des dispositions de ladite loi est punie de peines d'amende et d'emprisonnement.

Mesdames et Messieurs les Experts ;

Depuis 2016, le Gouvernement de Son Excellence Monsieur Patrice TALON, Président de la République du Bénin, a fait de l'amélioration des conditions de vie une priorité dans son programme d'actions 2016-2021. Le troisième pilier de cet agenda national porte sur l'amélioration des conditions de vie des populations et comporte deux axes à savoir :

- a) renforcement des services sociaux de base et protection sociale;
- b) développement équilibré et durable de l'espace national.

Ce programme d'actions ainsi que les documents programmatiques nationaux qui en sont issus, entièrement arimés aux Objectifs de Développement Durable, ont généré de grands projets en faveur du mieux être des populations.

Dans ce cadre, beaucoup de politiques publiques sont développées et des réformes engagées. Ces efforts ont impacté les secteurs tels que ceux du travail, de la sécurité sociale, de l'eau, de l'électricité, du logement, de la santé, de l'éducation, etc.

Ainsi, dans le domaine de la sécurité sociale, le Bénin a élaboré une politique holistique de protection sociale qui permet d'intensifier les mesures en faveur des groupes les plus vulnérables, de renforcer le système d'assurance sociale et d'améliorer le cadre législatif et réglementaire de la protection sociale au Bénin.

De façon concrète, un instrument opérationnel est en cours d'implémentation par le Gouvernement et dénommé : l' « Assurance pour le Renforcement du Capital Humain (ARCH) ». Cette politique de protection sociale est essentiellement destinée aux couches les plus démunies des secteurs de l'agriculture, du commerce, du transport, de l'artisanat, de l'art et de la culture ainsi qu'aux autres personnes démunies sans activité. C'est-à-dire toute la population non couverte actuellement par un dispositif de sécurité sociale.

Dans ce cadre et à titre expérimental dans certaines communes, un Projet de services décentralisés conduits par les communautés (PSDCC) est en cours en faveur des couches les plus démunies, les plus vulnérables ou chroniquement vulnérables afin de renforcer leur résilience. Le nombre de bénéficiaires directs de cette intervention est estimé à environ 13 000 ménages répartis dans 15 villages dans 12 communes du Bénin. Cette expérience-pilote, actuellement dans sa troisième année d'opérationnalisation, sera étendue à tout le territoire national.

Au-delà de la mise en œuvre du projet ARCH, le volet social de l'action de l'Etat a consisté en un renforcement de la protection des plus vulnérables

et en dotations diverses pour les sortir de la précarité avec un accent particulier mis sur l'autonomisation économique des femmes.

A titre d'illustration, 100% du Fonds d'Appui au Développement des Communes (FADEC non affecté), soit près de 39 milliards de FCFA (étant précisé qu'un franc CFA vaut 0,0015 Euro) a été effectivement mis à la disposition en 2019, des collectivités locales contre environ 27,3 milliards de FCFA en 2018, ce qui correspond à une augmentation de plus de 42% de l'enveloppe.

Des progrès notables ont été enregistrés dans le domaine de l'éducation. Ainsi, ces dernières années, la qualité de l'enseignement et de l'offre éducative, les conditions de travail des enseignants, les conditions d'accès et de maintien à l'école des enfants se sont considérablement améliorées. La gratuité de l'enseignement primaire reste de mise. Elle a d'ailleurs été renforcée par la mise à disposition à titre gracieux des manuels scolaires au profit des écoliers.

L'action du Gouvernement dans ce domaine a en outre permis de doter en 2019 51% de nos écoles maternelles et primaires de cantines scolaires. Depuis l'entrée en application de cette mesure, plus de huit cent mille (800.000) enfants dans plus de 4000 écoles bénéficient d'au moins un repas chaud par jour. La dotation budgétaire accordée au fonctionnement de ces cantines scolaires a connu une augmentation exponentielle (d'un milliard de FCFA en moyenne annuelle jusqu'en 2017, elle est passée à 14 milliards de FCFA en 2019).

Par ailleurs, en vue de garantir la qualité de l'éducation, une base de données des aspirants au métier d'enseignant a été constituée et a permis de déployer au secondaire environ 16.000 enseignants supplémentaires et au primaire, environ 11.000 bénéficiant d'un contrat de travail.

Au titre du 1er cycle de l'enseignement secondaire, le gouvernement a poursuivi sa politique d'exonération des frais de scolarité au profit des jeunes filles. Cette mesure a bénéficié en 2019 à 230.107 collégiennes pour un montant d'environ deux milliards cinq cents millions de FCFA. De plus, une subvention a été versée pour le fonctionnement de 6 lycées de jeunes filles.

Au niveau de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, on note :

- une augmentation du nombre d'allocataires de bourses et secours universitaires, qui est ainsi passé de 14.197 en 2017-2018 à 29.977 en 2018-2019, soit 15.780 nouveaux bénéficiaires et ce nombre est porté à 20.010 pour l'année 2019-2020 ;
- le recrutement de 200 assistants au titre de 2018-2019 pour renforcer le personnel enseignant;
- la poursuite de l'assainissement dans le secteur des établissements privés d'enseignement supérieur ;
- l'organisation des examens nationaux de licence et master ;
- la mise en place du Conseil national de l'Education entièrement rénové et doté de larges attributions.

Concernant le droit à la santé, les réformes engagées ont été poursuivies. Plusieurs textes ont ainsi été adoptés pour améliorer les conditions de travail, définir les normes et réguler la qualité des soins. Le Gouvernement a procédé au renforcement du plateau technique dans de nombreux centres de santé sur toute l'étendue du territoire. Les travaux de construction d'hôpitaux de référence sont entrepris et avancent à un rythme satisfaisant.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les membres du Comité,

Au titre de l'amélioration du cadre de vie, des travaux de la première phase du projet Asphaltage sont en cours dans les grandes villes du pays. Ces travaux qui prendront fin en 2020 contribueront à moderniser le cadre de vie et offrir aux populations une facilité de circulation.

En matière d'assainissement, le projet de salubrité et de gestion des déchets solides ménagers dans les villes du Grand Nokoué (Cotonou, Porto-Novo, Abomey-Calavi et Ouidah) est en cours d'opérationnalisation.

Des actions sont engagées pour promouvoir l'habitat au profit des classes moyennes. A cet effet, les financements sont bouclés pour une première phase de construction de 12.049 logements économiques et sociaux sur les 20.000 prévus.

S'agissant de l'accès à l'eau potable et à l'énergie électrique, des résultats encourageants sont enregistrés tels que :

- l'amélioration de la capacité de stockage de plus de 143 mille m<sup>3</sup> d'eau à travers le pays ;
- la réalisation des travaux de pose de réseaux de distribution et de d'adduction ;
- le raccordement de plus de 12.000 nouveaux abonnés.

493 milliards de FCFA ont été mobilisés pour les projets de fourniture d'eau potable dont plus de 300 milliards de FCFA pour l'approvisionnement en eau potable en milieu rural.

Grâce à ces ressources, 199 forages à gros débit répartis dans tout le pays, sont en cours de réalisation au titre de la gestion 2019.

S'agissant de la gestion des mines, le pays s'est doté d'un nouveau code pétrolier plus scrupuleux du respect des normes environnemental.

Le gouvernement a également lancé le processus d'élaboration des textes législatifs et réglementaires régissant le secteur, et procédé à la sécurisation de divers sites.

Les récents efforts consentis en vue de garantir la disponibilité de l'énergie électrique, concernent la réhabilitation des centrales thermiques de la SBEE pour une capacité de 30 MW et la mise en service de la centrale thermique de 127 MW de Maria Gléta. Ainsi, notre pays dispose désormais d'une capacité propre de production d'environ 160 MW, soit la moitié de nos besoins aux heures de pointe.

L'Etat a financé, sur ressources intérieures, les plans de développement des filières riz, maïs, manioc, anacarde, ananas, viande, lait et œufs de consommation, ainsi que des aménagements hydro agricoles.

L'écosystème aquatique est désormais débarrassé des engins prohibés et offre de meilleures conditions de navigation et de développement des poissons.

Toutes ces actions ont permis de maîtriser les prix des principaux produits alimentaires de grande consommation, et d'améliorer le niveau global de sécurité alimentaire des populations.

Le taux des ménages en insécurité alimentaire dans notre pays est ainsi descendu à 9% en 2019 contre 11% en 2018.

En ce qui concerne la promotion de l'emploi ainsi que des petites et moyennes entreprises, en dehors du programme Emploi Jeunes qui a impacté 17000 jeunes dont au moins 50% de femmes dans nos 77 communes, une étude a été réalisée pour la création d'un fonds de soutien aux micro, petites et moyennes entreprises ainsi qu'à l'entrepreneuriat féminin.

Sous ce point, il convient aussi de souligner le démarrage, dans les prochaines semaines, du Programme spécial d'insertion dans l'emploi de 2000 jeunes.

Ce programme vise à recruter chaque année, à la charge de l'État, 2000 jeunes diplômés qui seront placés dans des entreprises privées ou publiques, sur une période de deux ans, avec l'espoir qu'ils sauront se rendre utiles et efficaces pour se faire recruter à l'issue de la période d'insertion, ou alors qu'ils sauront voler de leurs propres ailes dans l'auto-emploi.

De même, un partenariat pour la promotion de l'entrepreneuriat féminin et la valorisation de nos matières premières a été mis en place. Il a permis de construire 126 unités de transformation de nos matières premières au profit de nos braves populations dans 21 communes avec plus de 25 mille bénéficiaires dont au moins 8 mille femmes.

Mieux, grâce aux mesures de facilitation du climat des affaires, le guichet unique de l'Agence de Promotion des Investissements et des Exportations (APIEX) a enregistré la création de près de 22 mille entreprises au cours des trois premiers trimestres de l'année 2019.

Celles-ci constituent autant de sources potentielles d'emplois.

S'agissant des microcrédits, plus de 15 milliards de FCFA ont déjà été effectivement décaissés par le Fonds national de Micro finance au profit de milliers de bénéficiaires, majoritairement des femmes.

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les membres du Comité,

Il s'agit là de quelques efforts consentis par mon pays pour améliorer les conditions de jouissance des droits économiques, sociaux et culturels. Certes, des résultats ont été obtenus. Toutefois, de grands défis restent à relever par le Bénin en termes de développement durable.

En matière d'approvisionnement en eau potable, au regard des dernières statistiques, le taux d'accès à l'eau potable enregistre 43% en milieu rural contre 57% en milieu urbain, créant ainsi un déficit de 57% et 43% respectivement en milieu rural et urbain.

Plusieurs initiatives publiques comme privées contribuent à l'effectivité du droit des citoyens à participer à la vie culturelle. Parmi les plus significatives, on peut souligner :

- l'adoption du décret n°2011-322 du 02 Avril 2011 portant statut de l'artiste en République du Bénin ;

- l'adoption du décret 2015-486 du 07 septembre 2015 portant création, attributions, organisation et fonctionnement du Fonds d'Aide à la Culture qui apporte un soutien financier aux initiatives prises par les acteurs du monde culturel ;

- les actions entreprises en vue du rapatriement du patrimoine culturel confisqué sous la colonisation ;

- la construction ou la modernisation en cours de plusieurs musées thématiques sur l'art, l'histoire et la culture du Bénin précolonial ;

- l'organisation de plusieurs manifestations culturelles folkloriques ou non ;

- l'appui à l'enseignement des langues vernaculaires dans les écoles.

- la création et l'animation de clubs culturels dans les écoles, lycées, et universités d'enseignement public.



Si remarquable que soit l'action du Gouvernement béninois dans le domaine des droits économiques, sociaux et culturels, force est de reconnaître que de nombreux défis restent à relever.

Pour ne prendre qu'un exemple, la couverture en termes d'électricité reste limitée en dépit d'un potentiel hydroélectrique et en énergies renouvelables relativement important. Notre pays demeure ainsi très dépendant de ses voisins pour son approvisionnement énergétique.

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les membres du Comité,

Notre pays est conscient que le chemin est encore long pour parvenir au plein respect des droits économiques, sociaux et culturels. Les chiffres dénotent en tous cas l'engagement franc du Gouvernement de Son Excellence Monsieur Patrice TALON à améliorer les conditions de vie de nos concitoyens.

Il va sans dire que cette ambition noble appelle le renforcement de la coopération avec tous les acteurs de bonne volonté désireux de nous y aider.

Je suis convaincu que nos échanges permettront de progresser en vue d'un plus grand respect de ces droits.

**Je vous remercie.**

